



# Note de synthèse sur le suivi de l'aide à l'assurance multirisque climatique pour l'exercice 2016 par CCR pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

---

**Juin 2019**

*Ce travail est réalisé dans le cadre d'une convention de financement de CCR par le FNGRA. D'autre part, une demande de subvention FEADER a été déposée par CCR*

## Contexte

---

Les exploitations agricoles sont soumises à de nombreux types de risques dont le risque climatique qui a un impact direct sur les productions en termes de quantité et de qualité. Ce risque n'est pas toujours prévisible. De plus, les risques climatiques ont une grande variabilité interannuelle et géographique. Les risques climatiques peuvent être extrêmes s'ils sont d'une très grande intensité et/ou s'ils sont très étendus géographiquement. La gestion des risques pour un agriculteur consiste à agir sur le niveau d'exposition aux risques de son exploitation agricole pour le rendre acceptable. Plusieurs stratégies peuvent être mises en place et parmi elles figurent les assurances.

Depuis 2005 l'Etat soutient le développement de l'assurance multirisques climatique des récoltes (aussi appelée assurance récolte). Ce soutien prend la forme d'une subvention qui permet de prendre partiellement en charge le coût de la prime ou cotisation d'assurance. Depuis 2015, ce soutien est mis en œuvre dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), à travers le Programme National de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT), financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation suit le marché de l'assurance récolte afin de vérifier la bonne adéquation des contrats subventionnés aux besoins des agriculteurs et de permettre une utilisation optimale des fonds publics. Selon l'article D.361-10 du code rural et de la pêche maritime (point III) relatif aux missions du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA), la Caisse Centrale de Réassurance est chargée de dresser les statistiques dont la connaissance apparaît nécessaire au CNGRA pour l'accomplissement de ses missions, notamment l'expertise sur l'assurance récolte.

Cette note de synthèse a donc pour objet l'état des lieux du développement de l'assurance récolte pour la campagne 2016. Un rappel des principales caractéristiques des contrats assurantiels éligibles à un soutien public est présenté ci-après.

## **L'assurance récolte pour la récolte 2016**

Afin de faciliter l'accès à l'assurance récolte, un nouveau contrat d'assurance subventionnable « **assurance multirisques climatique** » a été mis en place à compter de la campagne 2016 selon l'architecture suivante :

- un premier niveau de garantie, dit « niveau socle » (taux de subvention de 65 % maximum), répondant à une logique de coup dur et facilitant l'accès du plus grand nombre à ce moyen de protection ;
- un deuxième niveau de garantie complémentaire optionnel, subventionnable à taux moindre (45% maximum), permettant à l'agriculteur de retrouver le périmètre de couverture des anciens contrats multirisques climatiques ;
- un troisième niveau de garantie non subventionnable, qui permet à l'agriculteur de disposer d'une offre adaptée à ses besoins.

Les contrats d'assurance récolte subventionnables peuvent couvrir toutes les cultures. Cependant les entreprises d'assurance peuvent faire le choix de proposer des contrats uniquement pour certaines cultures et/ou régions.

Pour les contrats par groupe de cultures, la totalité des superficies en production des groupes de cultures « viticulture », « arboriculture » et « prairies » doit être assurée. Cependant, pour le groupe « grandes cultures », ce taux de couverture est abaissé à 70% de la superficie des natures de récolte en production comprises dans le périmètre de couverture obligatoire. L'exploitant peut également choisir de souscrire un contrat « à l'exploitation » couvrant au moins 2 natures de cultures différentes représentant au moins 80% de la superficie en cultures de vente de l'exploitation.

### **Les événements couverts :**

Le contrat garantit les pertes résultant des événements climatiques suivants :

- sécheresse, excès de température et coup de chaleur ;
- coups de soleil ;
- températures basses, coup de froid, gel ;
- excès d'eau, pluies violentes, pluies torrentielles, humidité excessive ;
- grêle ;
- poids de la neige ou du givre ;
- tempête, tourbillon, vent de sable ;
- manque de rayonnement solaire.

En ce qui concerne les prairies, la baisse de production fourragère provoquée par un ou plusieurs événements climatiques couverts par le contrat est garantie. Cette dernière est quantifiée à partir d'un indice de mesure de la production fourragère prévu dans le contrat.

# Table des matières

Données utilisées.....	5
I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2016 et principales évolutions depuis 2015 .....	5
I.1 Vision globale 2016.....	5
I.2 Synthèse par catégorie de culture.....	8
I.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs .....	13
I.4 Construction d'une typologie des assurés.....	14
II. Analyse par catégorie de culture.....	16
II.1 Céréales et fourrages.....	16
II.2 Oléagineux.....	18
II.3 Protéagineux.....	20
II.4 Plantes industrielles.....	21
II.5 Légumes.....	24
II.6 Viticulture .....	25
II.7 Arboriculture .....	27
Conclusion générale .....	29
Annexes .....	30

# Données utilisées

---

Les données utilisées pour réaliser cette étude ont été transmises par les assureurs dans le cadre du dispositif de soutien à l'assurance récolte (« état détaillé par bénéficiaire »). Elles sont complétées par des informations sur le résultat de l'instruction de la demande d'aide à l'assurance récolte par les services déconcentrés de l'Etat. Dans cette analyse, seuls les contrats dont l'instruction a été finalisée sont pris en compte (dits « actifs »). Les données sont classées par catégories de cultures et natures de récoltes.

Les catégories de cultures représentent des groupes de cultures : céréales, oléagineux, protéagineux, plantes industrielles, légumes, viticulture, arboriculture, etc. Les natures de récoltes correspondent « a minima » à une espèce (on distingue par exemple le blé tendre et le blé dur). Au sein d'une même espèce, des productions aux rendements et/ou aux prix sensiblement différents peuvent être considérées comme des natures de récolte différentes (par exemple des semis d'automne et de printemps d'une même espèce).

## I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2016 et principales évolutions depuis 2015

---

### I.1 Vision globale 2016

En France métropolitaine, 12% des exploitations agricoles ont souscrit à un contrat « assurance multirisques climatique », soit 52 329 assurés sur 437 000 exploitants (source Agreste 2016). En 2015, ce nombre était de 57 444, soit une baisse de 8,9% entre les deux exercices. La proportion de contrats « actifs <sup>1</sup> » ou éligibles à la subvention, parmi la totalité des demandes déposées est de 92,2% (contre 94,5% en 2015). Ces contrats « actifs » sont au nombre de 56 674 en 2016 ce qui représente une diminution de 7,1% par rapport à 2015. La diminution du nombre de contrats se poursuit donc en 2016, elle était déjà de 11,6% l'an dernier. Cette baisse tend à s'infléchir.

En conséquence, le taux de diffusion hors prairies diminue entre 2015 et 2016 d'environ 4% et atteint 23,3% des surfaces agricoles. Avec l'ajout des surfaces en prairies, le taux de diffusion est de 13,4%.

Les exploitations agricoles peuvent souscrire à plusieurs contrats car ceux-ci s'établissent par types de cultures (grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes, etc.). Cependant, 93% des exploitations agricoles assurées en multirisque climatique ne souscrivent qu'un seul contrat en 2016, soit un chiffre constant depuis 2015. La répartition du nombre de contrats par départements est présentée dans la figure 1.

---

<sup>1</sup> Les contrats considérés comme « actifs » ou éligibles à la subvention sont les contrats « bons à liquider » ou « fin de contrôle administratif »

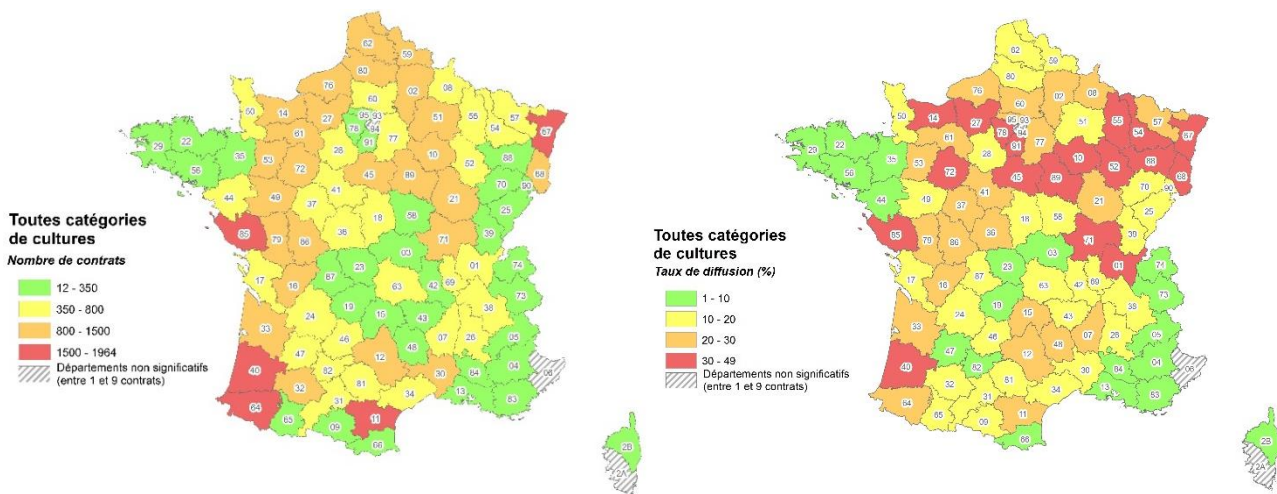


Figure 1. Nombre de contrats par département pour l'assurance récolte 2016 (gauche) et taux de diffusion de l'assurance récolte 2016 (droite)

La répartition proportionnelle entre départements, présentée ci-dessus, est similaire à celle de 2015 concernant le nombre de contrats et les taux de diffusion. Cependant, le nombre de contrats diminue sensiblement. Les principales évolutions concernent certains départements, comme par exemple le Gers dont le nombre de contrat a diminué de 56%. Pour ce même département, le taux de diffusion a été divisé par deux, passant de 23,1% à 11,6%.

Deux types de contrats sont subventionnables : un contrat par groupe de cultures et un contrat à l'exploitation. Les contrats par groupe de cultures sont largement majoritaires et représentent 96,1% des contrats en 2016 (98,7% en 2015). En 2015, les contrats à l'exploitation étaient des contrats viticoles concentrés en Alsace (pour 92% d'entre eux). En 2016, les contrats à l'exploitation sont répartis dans toutes la France et concernent toutes les catégories de cultures. Cependant, les contrats à l'exploitation sont toujours quasiment aussi nombreux en Alsace (710 en 2015 contre 669 en 2016).

La surface moyenne par contrat est en augmentation, 66,7 ha en 2016 (63,1 ha en 2015). Cette tendance est en lien avec l'augmentation observée des surfaces assurées par exploitation au cours des dernières années. Par exemple, entre 2010 et 2015, les exploitations agricoles sont passées de 55 hectares en moyenne à 63 hectares.

Les chiffres clés relatifs à l'assurance récolte 2016 et leur comparaison avec 2015 sont présentés dans le tableau 1. Ils montrent notamment une augmentation des capitaux mais une diminution des taux de primes et donc des cotisations subventionnables.

	2015	2016	Variation (%)
<b>Nombre de contrats</b>	60 986	56 674	-7,1
<b>Surface assurée (Mha)</b>	3,85	3,78	-1,8
<b>Taux de diffusion hors prairies (%)</b>	24,3%	23,3%	-3,9
<b>Nombre d'exploitations assurées</b>	57 444	52 329	-8,9
<b>Capitaux assurés (M€)</b>	6131,3	6253,6	+2,0
<b>Cotisation subventionnable (M€)</b>	152,9	150,9	-1,3
<b>Cotisation totale (M€)</b>	236,9	225,6	-4,8
<b>Cotisation subv / cotisation totale (%)</b>	64,5%	66,9%	
<b>Taux de prime moyen (%)</b>	2,5%	2,4%	

Tableau 1. Vision globale de l'assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

L'analyse par contrat est présentée en tableau 2.

	2015	2016	Variation (%)
Nombre moyen de nature de récolte par contrat	2,9	3,3	+13,8
Surface moyenne assurée par contrat (ha)	63,1	66,7	+5,7
Moyenne des capitaux assurés par contrat (k€)	100,5	110,3	+9,8
Moyenne de la cotisation subventionnable par contrat (€)	2 507	2 662	+6,2
Moyenne des cotisations totales par contrat (€)	3 884	3 980	+2,5
Moyenne des cotisations non subventionnables par contrat (€)	1 376	1317	-4,3

Tableau 2. Analyse globale de l'assurance récolte 2016 par contrat et comparaison avec 2015

En 2016, parmi 52 329 assurés, on compte 7 361 nouveaux agriculteurs souscrivant à l'assurance récolte. Ils représentent 14,1% des assurés et occupent 11,9% de la surface assurée. Ils ont en moyenne une superficie assurée et une cotisation plus faible (66 ha par exploitation agricole contre 72 ha en moyenne en 2016 et 2640 € contre 2884 € en 2016). Ces nouveaux entrants cultivent en majorité des grandes cultures (63,5%) et des vignes (17,8%).

Par ailleurs, 13 104 assurés ont cessé de s'assurer en 2015 et ne sont plus présents dans le portefeuille 2016. Cela représente un solde négatif de 5 743 assurés. Ces exploitants agricoles qui ont quitté le système assurantiel avaient en moyenne des surfaces plus faibles (52 ha par exploitation agricole) et donc une cotisation subventionnable plus faible (2418 € par exploitation agricole). Ces anciens assurés cultivaient pour 76,2% des céréales, pour 39,4% des oléagineux, pour 14,1% des vignes.

**En conclusion, avec le passage au contrat socle, la baisse significative du nombre de contrats est compensée, à l'échelle de la France, par l'augmentation des surfaces assurées par contrats, ce qui se traduit par une cotisation subventionnable stable. En termes de population assurée en multirisque climatique, 23% des assurés 2015 ont résilié leur contrat en 2016 et 14% des assurés 2016 sont de nouveaux entrants.**

## I.2 Synthèse par catégorie de culture

### Surfaces assurées

Les grandes cultures représentent près de 92,5% des surfaces assurées totales, soit une part légèrement en baisse par rapport à 2015. Parmi les grandes cultures, les céréales et fourrages dominent très largement les surfaces cultivées assurées en France, avec des surfaces assurées relativement constantes entre 2015 et 2016. Le tableau 3 représente les surfaces assurées en hectares par catégorie de culture et la part que représentent ces différentes catégories de cultures, en 2015 et en 2016.

Catégories de cultures	Surfaces assurées (ha) 2015	% de surfaces assurées	Surfaces assurées (ha) 2016	% de surfaces assurées	Variation (%)
Céréales et fourrages	2 761 142	71,8	2 677 599	70,8	-3
Oléagineux	624 119	16,2	573 239	15,2	-8
Protéagineux	76 333	2,0	79 544	2,1	+4
Cultures industrielles	171 079	4,5	166 546	4,4	-3
Vignes à raisin de cuve	157 503	4,1	153 918	4,1	-2
Arboriculture	3 486	0,09	3 910	0,1	+12
Légumes	32 339	0,8	21 301	0,6	-34
Prairies	/		48 569	1,3	/
Cultures non classées	20 968	0,6	57 121	1,5	/
Total	3 846 968	100	3 782 008	100	/

Tableau 3. Répartition des surfaces assurées – Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015. Les variations calculées ne concernent pas les prairies (non présentes en 2015) et les cultures non classées.

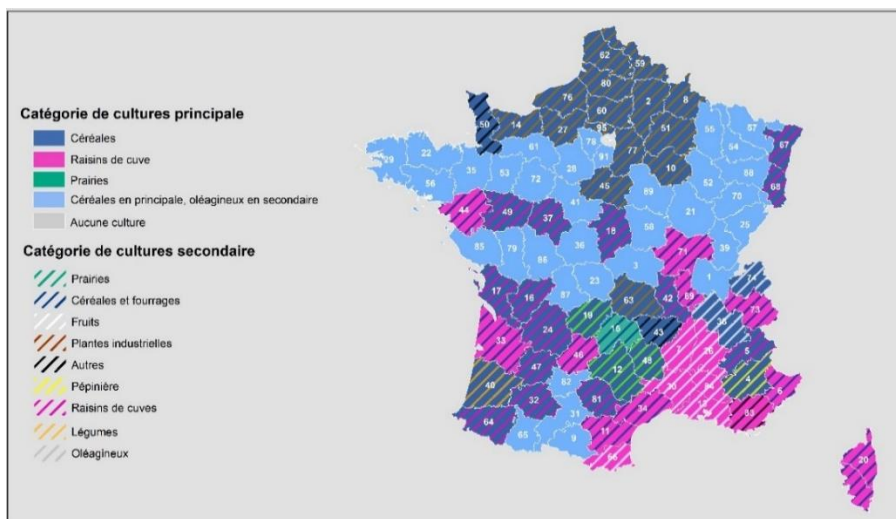
Les principales évolutions entre 2015 et 2016 sont les suivantes :

- La plus forte augmentation des surfaces assurées concerne l'arboriculture (+12%). Ceci provient notamment de certaines cultures qui ont fortement augmenté (cerises (+700%), poires (+600%) et raisins de table (+500%)). Les surfaces assurées en pommes ont quant à elle diminué (-25%) ;
- Une forte diminution des surfaces assurées en légumes mais essentiellement due à des reclassifications de cultures entre catégories (par exemple « maïs doux » cf. chapitre II.5) ;
- Une diminution des surfaces assurées en 2016 des oléagineux (-8%), cohérente avec la diminution des surfaces cultivées en France (-9,9% entre 2015 et 2016).

### Capitaux assurés

La cartographie des cultures principales et secondaires en termes de capitaux assurés a été réalisée (figure 2). On retrouve une région Nord principalement à forte prédominance de céréales et plantes industrielles. Le Centre, l'Est et l'Ouest sont des régions de grandes cultures (céréales et oléagineux). Le sud de la France voit la viticulture occuper une place importante en termes de capitaux assurés et le massif central présente depuis 2016 la particularité de l'assurance prairies.





Il n'existe pas de différence notable avec 2015, hormis pour les Bouches du Rhône dont le capital principal est passé de l'arboriculture à la viticulture.

Figure 2. Catégories de cultures principales et secondaires en termes de capitaux assurés en 2016

La somme des capitaux assurés est de 6,3 milliards d'euros, toutes catégories de cultures confondues. Dans le tableau 4, les principales catégories de cultures sont détaillées. En termes de capitaux assurés, les grandes cultures représentent près de 78,1% des capitaux totaux assurés (soit 4 882M€) dont 58,2% pour les céréales. Ces proportions sont constantes entre 2015 et 2016.

Catégories de cultures	2015			2016			Variation (%)
	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	
Céréales et fourrages	3 638	59,3	1 318	3 640	58,2	1 359	0
Oléagineux	671	10,9	1 075	698	11,2	1 217	+4
Protéagineux	73	1,2	956	78	1,2	980	+7
Cultures industrielles	465	7,6	2 718	466	7,5	2 799	0
Vignes à raisin de cuve	1 132	18,5	7 190	1 134	18,1	7 370	0
Arboriculture	45	0,1	12 880	47	0,7	11 951	+4
Légumes	83	1,4	2 576	59	0,9	2 755	-29
Prairies				35	0,6	716	/
Cultures non classées	24	0,4	1 145	97	1,6	1 890	/
<b>Total</b>	<b>6 131</b>	<b>100</b>	<b>1 594</b>	<b>6 253</b>	<b>100</b>	<b>1 654</b>	<b>/</b>

Tableau 4. Répartition des capitaux assurés par catégories de cultures - Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015. Les variations calculées ne concernent pas les prairies (non présentes en 2015) et les cultures non classées.

Les capitaux assurés sont constants (évolution inférieure à 5%) entre 2015 et 2016 à l'exception de quelques catégories (légumes et protéagineux).

Les capitaux assurés en vignes à raisins de cuve représentent en 2016, 18% des capitaux assurés totaux alors que cette catégorie représente 4% des surfaces assurées. Ces cultures ont une forte valeur assurée à l'hectare, en moyenne dix fois plus importante que les céréales par exemple. En effet, pour un agriculteur donné, le capital assuré par hectare peut aller jusqu'à plus de 500 k€/ha pour un viticulteur (Bourgogne par exemple) alors qu'il n'est que de 7000 €/ha au maximum pour un céréalier (Landes-maïs semence).

## Prime ou cotisations

Le montant des cotisations totales s'élève à 225,6 M€ (dont 150,9 M€ soit 67% sont subventionnables) soit une augmentation de 4,8% par rapport à 2015. Les cotisations subventionnables (150,9 M€) représentent 66,9% des cotisations totales (64,5% en 2015). Les données par catégories de cultures, y compris les cotisations par ha, sont présentées en tableau 5.

Catégorie de cultures	2015				2016				Variation entre 2015 et 2016 (%) des cotisations subv. (A)
	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	
Céréales et fourrages	65,6	23,7	103,3	63,5	65,4	24,4	99,4	65,8	0
Oléagineux	28,2	45,2	50,5	55,8	28,3	49,3	48,8	58	0
Protéagineux	3,0	38,9	4,5	66,1	3,1	39,3	4,6	68,1	+4
Cultures industrielles	9,9	57,9	15,8	62,8	9,7	58,1	14,9	64,8	-2
Vignes à raisin de cuve	36,1	228,9	49,8	72,4	33,8	219,7	45,4	74,5	-6
Arboriculture	5,9		6,1		5,7	1 464,2	6,1	93,3	-1
Légumes	3,7	114,1	5,8	61,1	2,5	119,2	3,5	71,9	-31
Prairies					1	20,1	1,1	90,6	
Cultures non classées	0,6	32,4	0,7	85,7	1,4	24,0	1,7	81,0	
<b>Total</b>	<b>152,9</b>	<b>39,7</b>	<b>236,9</b>	<b>70,7</b>	<b>150,9</b>	<b>39,9</b>	<b>225,6</b>	<b>66,9</b>	

Tableau 5. Cotisations subventionnables et cotisations totales par catégorie de cultures - Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

La mise en place du contrat socle n'a pas modifié significativement la proportion de cotisations subventionnables par rapport aux cotisations totales. Pour les prairies et l'arboriculture, les cotisations subventionnables représentent plus de 90% des cotisations totales. En 2016, seuls 852 assurés, soit 1,6% des exploitations agricoles assurées totales n'ont que le contrat « niveau socle » comme assurance. Parmi eux, 30% font de la viticulture, 28,3% cultivent des grandes cultures et 28,3% des prairies. Pour cette dernière catégorie d'ailleurs, il n'existe qu'un niveau de subvention à 65%. En 2016, 3,6% des agriculteurs (1877 au total) ne souscrivent pas à des garanties non subventionnables. Ces agriculteurs sont majoritairement spécialisés en grandes cultures (72,7%).

## Taux de prime

Le taux de prime est le rapport entre la cotisation subventionnable et le capital assuré, il représente le « prix de l'assurance ». Il est présenté par catégorie de culture en tableau 6.

Catégorie de cultures	2015	2016				
	Taux de prime moyen 2015(%)	Taux de prime moyen 2016	1 <sup>er</sup> décile du taux de prime (%)	Taux de prime médian (%)	9 <sup>ème</sup> décile du taux de prime (%)	Rapport entre le 9 <sup>ème</sup> et le 1 <sup>er</sup> décile (%)
Céréales et fourrages	1,8	1,8	0,9	1,6	4,0	4,5
Oléagineux	4,2	4,1	2,6	4	6,5	2,5
Protéagineux	4,1	4	2,5	3,7	6,2	2,4
Cultures industrielles	2,1	2,1	0,9	1,3	5,2	5,8
Vignes à raisin de cuve	3,2	3	1,3	2,7	5,4	4,2
Arboriculture	13,4	12,3	3	13,1	25,3	8,3
Prairies		2,8	1,6	2,6	4,8	3
Légumes	4,4	4,3	1,7	3,6	8,5	5
<b>Total</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>4,5</b>	<b>3,83</b>

Tableau 6. Taux de primes subventionnables par catégorie de culture - Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

L'intervalle entre le 1<sup>er</sup> décile<sup>2</sup> et le 9<sup>ème</sup> décile<sup>3</sup> contient 80% des taux de primes des contrats d'assurance. En dessous du 1<sup>er</sup> décile et au-delà du 9<sup>ème</sup> décile, ce sont les valeurs extrêmes. Ce rapport entre le 9<sup>ème</sup> et le 1<sup>er</sup> décile montre la variabilité du taux de prime pour une même catégorie de culture.

Les taux de primes en arboriculture sont à la fois les plus volatiles et les plus élevés en moyenne. Ceci explique en partie le faible taux de diffusion pour cette catégorie (voir figure 4). Cependant, les taux de primes moyens ont diminué pour cette catégorie de 8,2%. En dehors de l'arboriculture, les taux de primes sont stables entre 2015 et 2016.

La variabilité des taux de primes s'explique par plusieurs facteurs :

- La diversité des natures de récoltes au sein d'une catégorie de culture
- chaque assureur a sa propre stratégie commerciale, ce qui a pour conséquence une variation des taux de primes pour une même culture selon les tarifs proposés par les différents assureurs
- l'exposition aux risques estimée de la culture selon le climat auquel elle est soumise. Ce dernier point sera présenté pour les cultures clés dans l'analyse par catégorie de cultures (II).

<sup>2</sup> 10% des contrats ont un taux de prime inférieur à la valeur du 1er décile

<sup>3</sup> 10% des contrats ont un taux de prime supérieur à la valeur du 1er décile

## Taux de diffusion

Les taux de diffusion par catégorie de cultures avec l'évolution entre 2015 et 2016 sont présentés en figure 4. Il est rappelé que le taux de diffusion est le rapport de la surface assurée de l'année N par la surface totale cultivée la même année. Le taux de diffusion de l'assurance récolte 2016 est de 23,3% soit en légère diminution par rapport à 2015, les surfaces assurées ayant dans l'ensemble diminué (sauf pour l'arboriculture et les prairies qui ne représentent toutefois que 2,2% des surfaces assurées).

Le taux de diffusion par catégorie de cultures avec son évolution entre 2015 et 2016 est donné en figure 3.

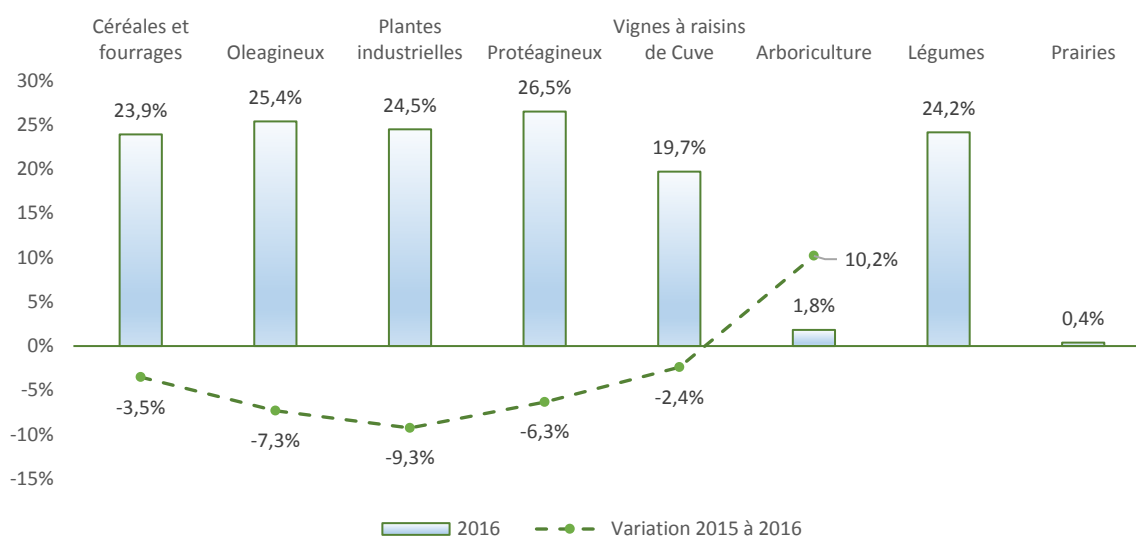


Figure 3. Taux de diffusion par catégorie de cultures de l'assurance récolte 2016 et évolution par rapport à 2015

En ce qui concerne les légumes, du fait de changement de catégories de certaines cultures (comme le maïs doux qui représentait la surface assurée en légumes la plus importante), il n'est pas possible de comparer les taux de diffusion entre 2015 et 2016.

Les taux de diffusion les plus élevés concernent l'ensemble des grandes cultures et des légumes : de 24 à 27% pour les céréales, oléagineux, protéagineux, légumes et plantes industrielles. Ils sont, pour les grandes cultures, en légère diminution par rapport à 2015. La viticulture atteint un niveau proche des grandes cultures avec près de 20% de diffusion, en diminution de 2,4% par rapport à 2015.

## I.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs

Les agriculteurs ayant reçu la dotation « Jeunes Agriculteurs » (JA) et qui ont souscrit à l'assurance récolte représentent 8,3% de assurés en 2016 (4 361 au total). Ce taux est en augmentation depuis 2015 (+9%).

Les surfaces assurées par les Jeunes agriculteurs en 2016 couvrent 10,2% des surfaces assurées avec en moyenne des surfaces par exploitations plus grandes (89 ha contre une moyenne de 72 ha pour l'ensemble des exploitations agricoles). Le taux de diffusion de l'assurance récolte par les jeunes agriculteurs entre 2015 et 2016 a diminué de 1,9%.

En 2016, on dénombre 1 535 nouveaux jeunes agriculteurs assurés contre 1 433 qui ont cessé de s'assurer fin 2015. Le solde est donc positif de 102 JA. Les nouveaux assurés JA ont une surface par exploitation plus grande (83,4 ha contre 76,5 ha pour ceux qui sont partis).

Parmi les 4 361 JA 2016, seuls 4,9% assurent des vignes à raisins de cuve (14,6% pour l'ensemble des agriculteurs). Les grandes cultures représentent 83% des contrats signés en 2016 par des JA contre environ 78% pour l'ensemble des assurés.

Les départements enregistrant le plus de nouveaux jeunes agriculteurs assurés sont ceux de Vendée (63 nouveaux JA), de Sarthe (47 JA), de Côte d'or (47 JA) et du Bas-Rhin (54 JA) comme présenté en figure 4.

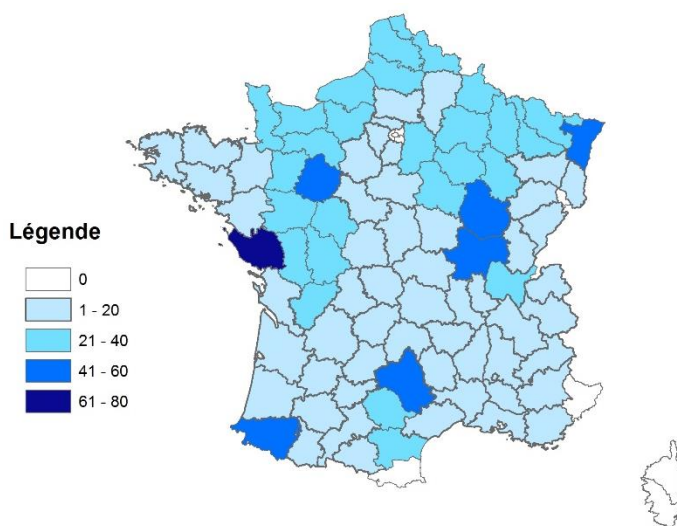


Figure 4. Nombre de nouveaux Jeunes Agriculteurs par département - Assurance récolte 2016

## I.4 Construction d'une typologie des assurés

Pour décrire l'exposition du portefeuille assuré, une typologie des exploitations agricoles à partir de leur capital assuré a été réalisée. Celle-ci permet d'identifier les principales caractéristiques des exploitations en fonction de paramètres qui ont été choisis pour refléter la diversité des systèmes de production. Si la typologie complète classe 100% des exploitations (en plus de 200 classes), la version présentée ici a été volontairement restreinte aux classes d'effectif supérieur à 100 individus (soit 90% des exploitations). Ce qui représente 57 classes.

### Méthodologie

La typologie est créée à partir de 5 paramètres qui sont classés automatiquement par un programme informatique. Ces 5 paramètres sont les suivants :

- valeur totale du capital assuré de l'exploitation (seuils correspondants aux quantiles 25%, 50% et 75%), qui représente l'exposition financière pour l'assureur ;
- distinction entre éleveurs et non éleveurs. Celle-ci est réalisée en combinant l'information des assurés avec le type d'aides versé à l'exploitation. Ainsi, si l'exploitation agricole a une aide sur les ovins, caprins, bovins, elle est considérée comme une exploitation d'élevage. Ceci doit permettre de mettre en évidence les spécificités des éleveurs, comme l'assurance prairie ou les cultures fourragères ;
- le nombre de catégories de cultures assurées qui représente la diversification du système de production (céréales et fourrages, oléagineux, protéagineux, viticulture, etc.);
- le domaine de spécialisation des exploitations agricoles : un ou plusieurs types entre grandes cultures, arboriculture, viticulture, légumes, ou diversification ;
- la localisation des exploitations agricoles, trois grandes délimitations du territoire sont réalisées en fonction du climat :
  - Climat océanique : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie (Midi-Pyrénées) ;
  - Climat méditerranéen : Occitanie (Languedoc- Roussillon), Corse, PACA ;
  - « Autres climats » : Hauts-De-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Ile-De-France.

Cette régionalisation simplifiée a été réalisée pour refléter au mieux les différents systèmes de production assurés. Ainsi, à partir des essais réalisés, il apparaît que les types d'exploitations assurées des régions dites « autres climats » sont homogènes.

Cette typologie permet de décrire les exploitations agricoles assurées en 2016 et servira pour apporter des éléments de comparaison objectifs entre les différents exercices à partir de 2017. La classification en 57 classes est présentée en annexe.

## Principaux résultats

L'indicateur « somme de capitaux assurés » a été construit pour que les effectifs par classes soient comparables (environ 25% chacun). La proportion d'éleveurs diminue de 50% (classe « petits capitaux ») à 22% (classe « très grands capitaux »). Le domaine de spécialisation « grandes cultures » domine très largement le portefeuille quel que soit le capital et la présence d'un cheptel sur l'exploitation. Ceci est particulièrement vrai sur climats « autres » et « océanique ».

Le nombre de catégories de cultures au sein du domaine de spécialisation « grandes cultures » augmente avec les capitaux assurés de l'exploitation. Les exploitations spécialisées en grandes cultures de la région « autres climats » possèdent les capitaux assurés les plus importants.

Les agriculteurs spécialisés en grandes cultures n'assurant qu'une seule catégorie de cultures représentent 30,8% des assurés. Ils sont localisés dans les régions « autres climats » et « océanique » et leur surface assurée augmente logiquement avec le capital (surface moyenne variant de 10 à 150 ha).

Les agriculteurs cultivant plus d'une catégorie de cultures (éleveurs ou non) sont en majorité dans le domaine « grandes cultures ». Ils sont principalement localisés dans les climats « océaniques » ou « autres », leur surface assurée progressant avec le capital assuré (20 à 200 ha par exploitation).

Les viticulteurs n'assurent en majorité que la vigne (une seule catégorie de cultures). Plus les capitaux augmentent, plus la proportion de viticulteurs méditerranéens diminue au profit des autres régions climatiques. Pour les capitaux les plus importants, la surface moyenne des viticulteurs de la région « autres climats » est deux fois moins importante que celle des viticulteurs des régions à climats « océaniques » ou « méditerranéen ».

Les exploitations agricoles cultivant à la fois des grandes cultures et de la viticulture ne représentent que 0,7% du total. Parmi ces exploitations, la moitié fait partie de la tranche de capitaux assurés la plus haute (> 160 000 €). La surface moyenne de ces exploitations est de 76 hectares.

Les exploitations agricoles cultivant à la fois des légumes et des grandes cultures représentent 1,2% du total. Parmi ces exploitations, 40% sont dans la tranche supérieure des capitaux assurés (>160 000 €). Elles sont en très grande majorité dans la région « autres climats » et leur surface moyenne est comprise entre 12 ha et 250 ha.

Enfin, les exploitations agricoles cultivant des fruits ne représentent que 0,3% des effectifs. Parmi ces exploitations, 77% n'assurent que leurs vergers et 23% assurent également leurs vignes à raisin de table. Leur surface moyenne varie entre 4 et 40 ha.

**En conclusion, cette typologie, conçue pour refléter les classes aux effectifs les plus élevés, montre la prépondérance des exploitations spécialisées en grandes cultures dans le portefeuille assuré. A ce stade, l'assurance des prairies étant peu développée, les éleveurs ne se distinguent pas des autres exploitants. Les exploitations en viticulture, arboriculture ou cultures légumières sont pour l'essentiel spécialisées. Ces classes vont être amenées à évoluer au cours des prochains exercices. Cette typologie va évoluer et permettra de mettre en évidence les mutations du portefeuille.**

## II. Analyse par catégorie de culture

Comme mentionné en présentation des données, un contrat peut couvrir plusieurs cultures appartenant à différentes catégories de cultures. Le nombre de contrat par catégorie de culture correspond au nombre de contrats couvrant au moins une culture de la catégorie de culture concernée. Ainsi, si un contrat possède des cultures dans des catégories différentes, il est compté autant de fois que le nombre de catégories qu'il possède.

### II.1 Céréales et fourrages

Le tableau 7 présente les chiffres clés pour les céréales et fourrages.

Analyse des contrats pour les céréales	2015	2016	% de variation
Nombre de contrats	49 790	43 375	-12,9
Surfaces assurées (ha)	2 761 142	2 677 599	-3
Taux de diffusion (%)	24,8	23,9	
Nombre d'exploitations assurées	46 251	41 836	-9,5
Capital assuré (M€)	3 638	3 639	+0,03
Cotisation subventionnable (M€)	65,6	65,4	-0,3
Cotisation totale (M€)	103,3	99,4	-3,8
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	63,5	65,8	
Taux de prime (%)	1,8	1,8	

Tableau 7. Synthèse pour les céréales et fourrages de l'assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

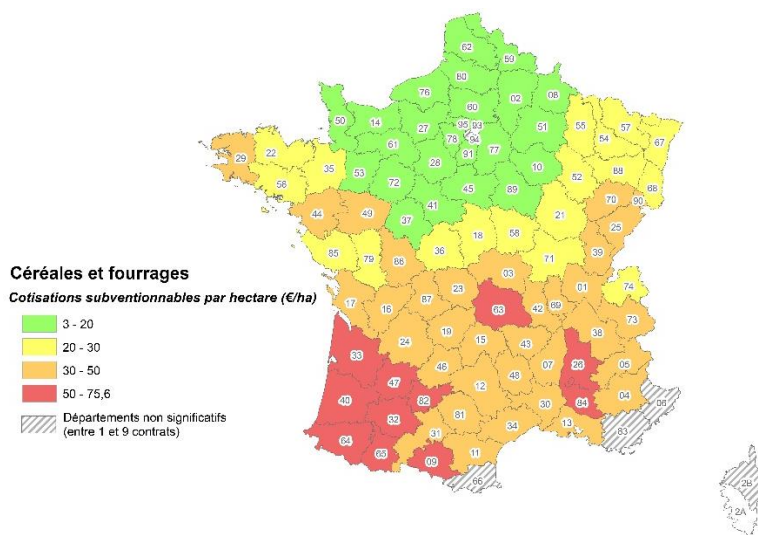
En 2016, les céréales et fourrages représentent toujours la majorité des contrats (76,5% des contrats couvrent cette catégorie de culture, contre 71,1% en 2015). Le nombre de contrats de céréales et fourrages a cependant diminué. L'impact sur les surfaces assurées et les capitaux est toutefois faible en raison de l'augmentation des surfaces moyennes par contrats (61,7 ha contre 55,5 ha en 2015).

Entre 2015 et 2016, le capital moyen par hectare a augmenté de 3,1%. L'assurance niveau socle représente 69,1% des cotisations subventionnables pour cette catégorie.

Les principales surfaces assurées dans cette catégorie sont occupées par le blé tendre (48,2%), le maïs (24,1%) et l'orge (18,6%). Les parts respectives de ces surfaces sont constants depuis 2015.

Les variations de surface assurées entre 2015 et 2016 sont particulièrement importantes dans certains départements : fortes diminutions pour les départements du Gers (- 22,7 kha), de l'Eure-et-Loir (-18,9 kha) et de la Somme (-9,1 kha) et augmentations importantes pour les départements du Maine-et-Loire (+ 6,4 kha), des Landes (+ 5,7 kha) et de l'Ain (+4,3 kha) pour ne citer que les principaux.





Les cotisations subventionnables par hectare et leur répartition géographique sont constantes entre 2015 et 2016 pour les céréales.

Figure 5. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2016

Les capitaux assurés de cette catégorie varient entre 550 €/ha (Pois Fourrager) et 7000€/ha (maïs semence) pour une valeur moyenne de 1360 €/ha.

Les taux de primes entre 2015 et 2016 sont restés constants en céréales et fourrages aussi bien au niveau de la moyenne qu’au niveau de leur variabilité et ce, pour le total et les principales cultures clés (tableau 8).

	2015				2016			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des céréales et fourrages</b>	1,8	0,9	1,7	4,0	1,8	0,9	1,6	4,0
<b>Blé tendre</b>	1,3	0,7	1,1	2,9	1,5	0,7	1,2	2,8
<b>Maïs</b>	2,5	1,1	2,2	4,3	2,5	1,2	2,2	4,4
<b>Orge</b>	1,8	0,9	1,7	3,9	2,0	0,9	1,7	3,8

Tableau 8. Taux de primes et leur distribution pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

La variation des taux de primes en fonction des différentes régions est présentée dans le graphe suivant.

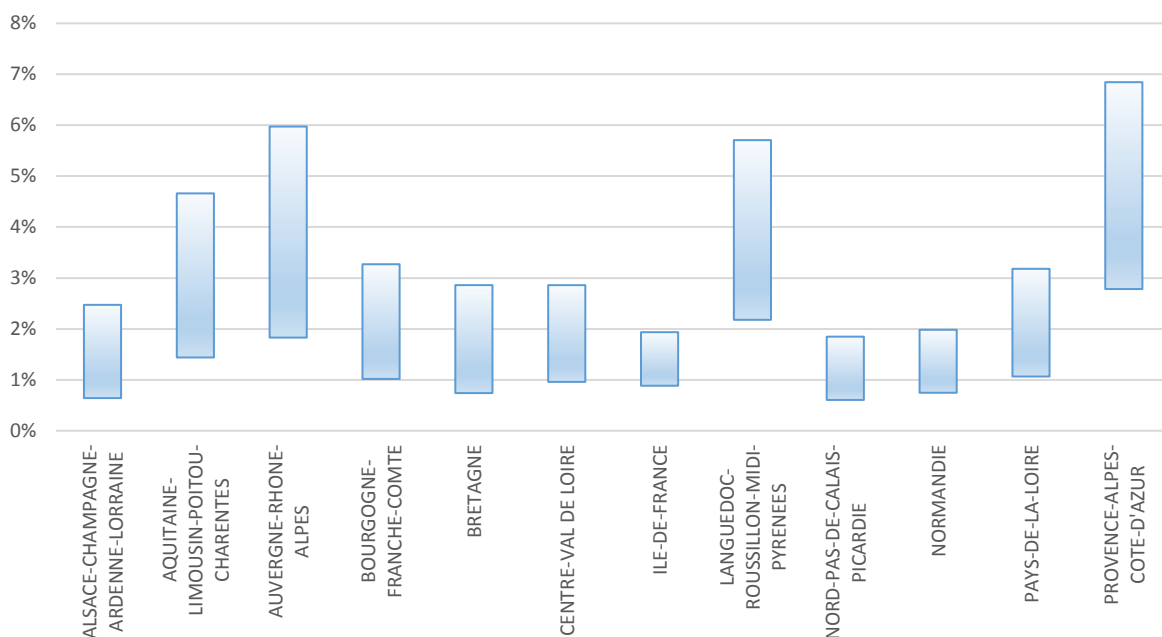


Figure 6. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10 et 90 du blé tendre par région pour l'assurance récolte 2016

Ce graphique met en évidence, pour une même culture, le blé tendre, les importantes variations de prix que l'on rencontre à la fois entre les régions mais également au sein d'une même région. Les taux de primes sont plus variables et parfois beaucoup plus élevés que la moyenne pour la Corse, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, le Languedoc Roussillon. La différence entre les régions s'explique par l'estimation de l'exposition aux risques par les assureurs.

## II.2 Oléagineux

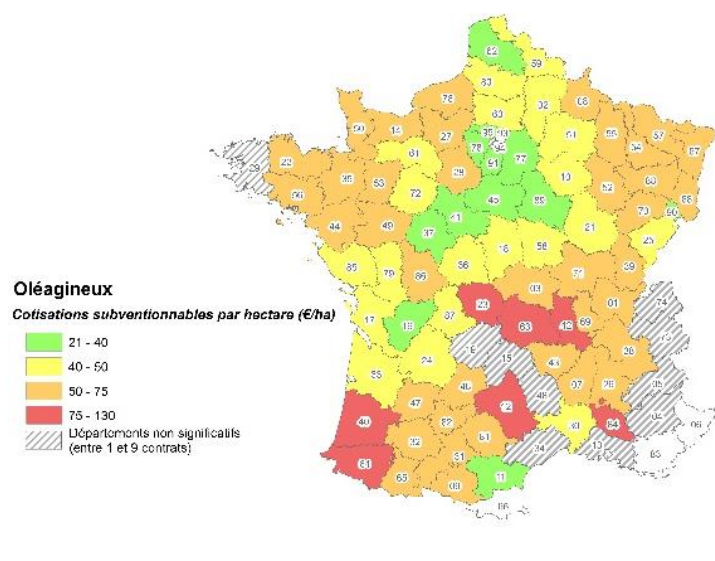
Les chiffres clés sur la catégorie des oléagineux sont présentés en tableau 9.

Analyse des contrats pour les oléagineux	2015	2016	% de variation
Nombre de contrats	22 251	22 973	+3,2
Surfaces assurées (ha)	624 119	573 239	-8,2
Taux de diffusion (%)	27,4	25,4	
Nombre d'exploitations assurées	25 282	22 784	-9,9
Capital assuré (M€)	671	698	+4
Cotisation subventionnable (M€)	28,2	28,3	+0,4
Cotisation totale (M€)	50,5	48,8	-3,4
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	55,8	58	
Taux de prime (%)	4,2	4,1	

Tableau 9. Synthèse pour les oléagineux de l'assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

Les oléagineux font partie des quelques catégories de cultures pour lesquelles le nombre de contrat a augmenté entre 2015 et 2016. Pourtant, pour cette même catégorie, les surfaces assurées et le nombre d'exploitations assurées ont diminué. Ainsi, la surface moyenne par contrat a sensiblement diminué entre 2015 et 2016 (passant de 28,1 ha à 25 ha) alors que la surface moyenne par exploitation est restée presque

constante (24,7 ha en 2015 contre 25,1 ha en 2016). Le capital moyen par hectare entre 2015 et 2016 a augmenté de 13,2%. La cotisation socle représente 69,8% des cotisations subventionnables.



Par rapport à 2015, les cotisations subventionnables par hectare ont légèrement augmenté dans le Sud de la France pour quelques départements (Creuse, Pyrénées Atlantiques, Lot, etc.).

Figure 7. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les oléagineux – Assurance récolte 2016

L'évolution des taux de prime pour les oléagineux et le colza sont présentés en tableau 10. Ceux-ci sont constants entre 2015 et 2016. Le colza représente la grande majorité des surfaces assurées de cette catégorie de culture (78,8%). Ensuite le tournesol et le soja représentent respectivement 15,8% et 3,8% de la surface assurée.

	2015				2016			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des oléagineux</b>	4,2	2,5	4,0	6,7	4,1	2,6	4,0	6,5
<b>Colza</b>	4,2	2,6	4,2	6,2	4,2	2,6	4,0	6,1

Tableau 10. Taux de primes et leur distribution pour les oléagineux – Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

## II.3 Protéagineux

Les chiffres clés pour la catégorie de culture protéagineux sont présentés en tableau 11.

Analyse des contrats pour les protéagineux	2015	2016	% de variation
Nombre de contrats	6 541	6 827	+4,4
Surfaces assurées (ha)	76 333	79 544	+4,2
Taux de diffusion (%)	28,3	26,5	
Nombre d'exploitations assurées	6 600	6 825	+3,4
Capital assuré (M€)	72,9	77,9	+6,8
Cotisation subventionnable (M€)	3,0	3,1	+3,3
Cotisation totale (M€)	4,5	4,6	+2,2
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	66,1	68,1	
Taux de prime (%)	4,1	4,0	

Tableau 11. Synthèse pour les protéagineux de l'assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

Le nombre de contrats a augmenté de 4,4% entre 2015 et 2016 pour les protéagineux. Cette hausse s'accompagne d'une augmentation des surfaces assurées (d'environ 4% également), du nombre d'exploitations assurées (3,4%) et du capital assuré (6,8%). Cette tendance est en lien avec l'augmentation des surfaces cultivées en 2016 des protéagineux. En effet, sur l'ensemble du territoire métropolitain, les surfaces cultivées en protéagineux ont augmenté de 11,3%.

Les cotisations subventionnables ont en revanche diminué entre 2015 et 2016 alors que les cotisations totales ont légèrement augmenté et que le capital assuré a augmenté.

Le capital moyen par hectare a augmenté de 2,4% entre 2015 et 2016. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation du capital assuré. La cotisation socle représente 68,6% des cotisations subventionnables, soit un chiffre qui reste dans la moyenne (65,9%).

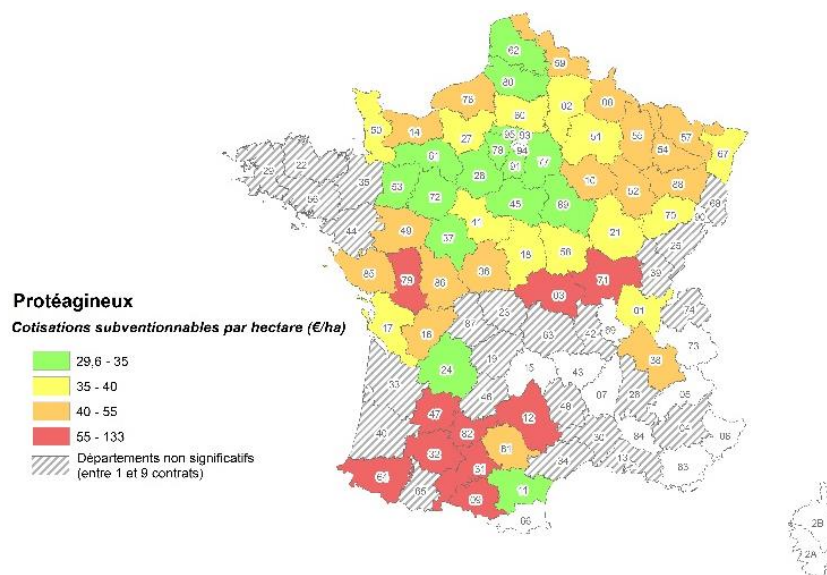


Figure 8. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les oléagineux – Assurance récolte 2016

Les taux de prime et leur variation sont présentés en tableau 12. Ils sont constants entre 2015 et 2016.

Les principaux protéagineux assurés sont le pois protéagineux (71,7% des surfaces assurées) et les féveroles,-lupins et autres fèves (26%)

	2015				2016			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des protéagineux</b>	4,1	2,6	3,6	6,0	4,0	2,5	3,7	6,2
<b>Pois protéagineux</b>	3,9	2,6	3,4	5,4	4,0	2,4	3,5	5,6

Tableau 12. Taux de primes et leur variation pour les protéagineux – Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

## II.4 Plantes industrielles

Les chiffres clés pour la catégorie de plantes industrielles sont présentés en tableau 13.

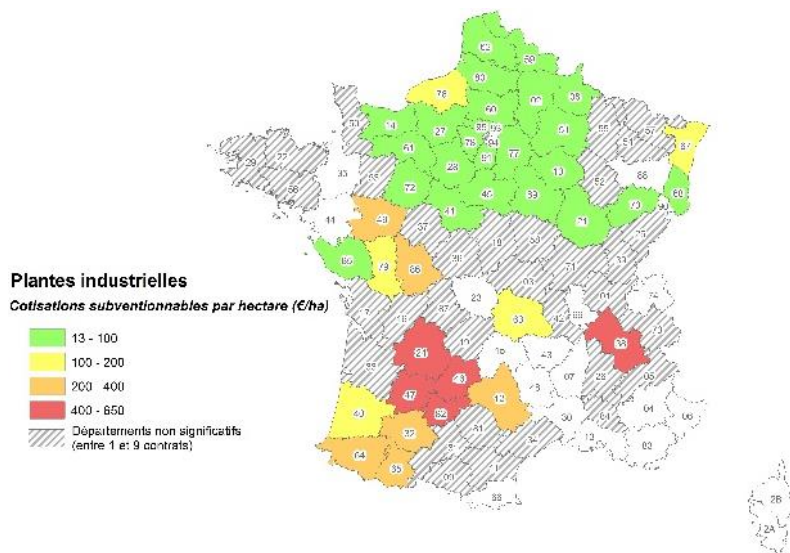
Analyse des contrats pour les plantes industrielles	2015	2016	% de variation
Nombre de contrats	8 684	7 726	-11%
Surfaces assurées (ha)	171 079	166 546	-2,7
Taux de diffusion (%)	16,9		
Nombre d'exploitations assurées	8 620	7 625	-11,6%
Capital assuré (M€)	464,9	466,1	+0,26
Cotisation subventionnable (M€)	9,9	9,7	-2,0
Cotisation totale (M€)	15,8	14,9	-5,7
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	62,8	64,8	
Taux de prime (%)	2,1	2,1	

Tableau 13. Synthèse pour les plantes industrielles de l'assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

Le nombre d'exploitations assurées a diminué entre 2015 et 2016 de plus de 10%. Parmi les grandes cultures, c'est la variation la plus importante. Parallèlement, le nombre de contrats d'assurance récolte a diminué dans les mêmes proportions. Les surfaces assurées de chaque nature de récolte ont enregistré une baisse bien moindre. Ainsi, entre 2015 et 2016, environ 11% des exploitants agricoles ont arrêté de

souscrire au contrat d'assurance récolte pour cette catégorie de cultures, diminuant tout autant le nombre de contrats. Ce sont les contrats avec le moins de superficie qui ont cessé de s'assurer en 2015.

Le capital assuré par hectare a augmenté de 2,9%. Le maintien du capital assuré entre 2015 et 2016 s'explique par l'augmentation du capital assuré total en betteraves sucrières (2,4%) alors que celui-ci représente 46,8% du capital total.



Par rapport à 2015, de nombreux départements du Sud-Ouest ne sont plus significatifs (nombre de contrats inférieurs à 9).

Figure 9. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les plantes industrielles – Assurance récolte 2016

Les taux de primes ainsi que leur distribution pour les plantes industrielles et les betteraves sucrières sont présentés en tableau 14.

	2015				2016			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des plantes industrielles</b>	2,1	0,9	1,2	5,6	2,1	0,9	1,3	5,2
<b>Betterave sucrière</b>	1,1	0,8	1,0	1,3	1,1	0,8	1,0	1,3

Tableau 14. Taux de primes et leur variation des cultures industrielles – Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

Les principales cultures industrielles sont : la betterave sucrière (58,9% des surfaces assurées), le lin (20,9%) et pommes de terre (11,6%).

D'après le tableau 14, les taux de primes des betteraves sucrières sont parmi les plus faibles, en moyenne, en cultures industrielles et ce depuis 2015. En effet, le quantile 90, élevé pour les plantes industrielles, est dû principalement à la culture de lin textile.

La figure 10 présente la variation des taux de primes par régions pour la betterave sucrière.

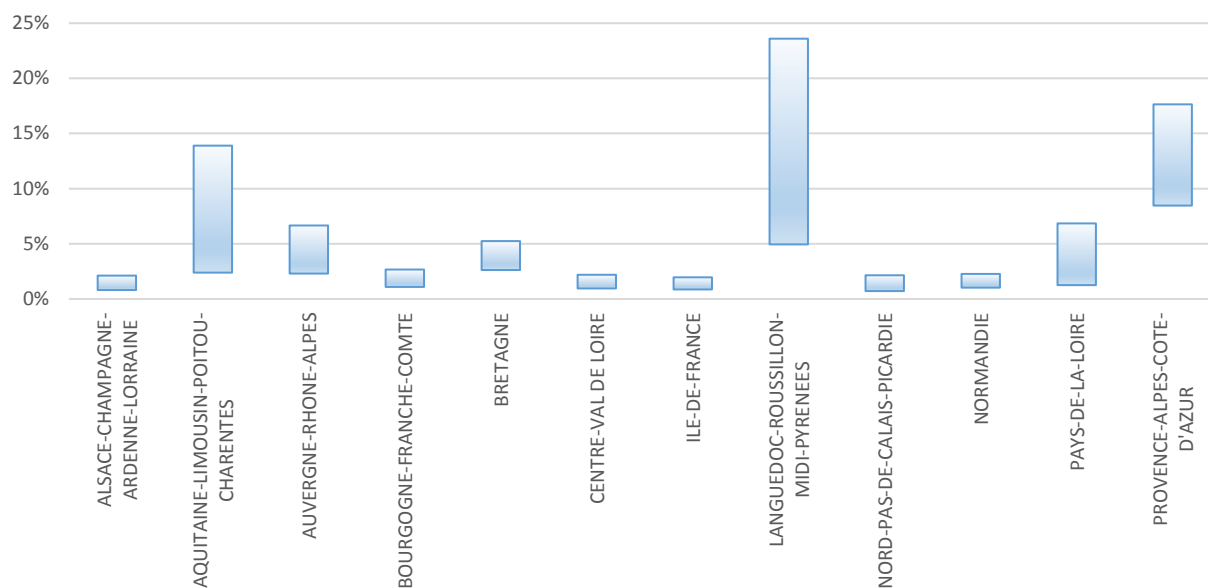


Figure 10. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région de la betterave sucrière pour l'assurance récolte 2016

Ici encore, les taux de primes peuvent être très élevés pour certaines régions du Sud de la France, où la production de betteraves est beaucoup moins développée.

**En conclusion, pour l'ensemble des grandes cultures, le passage au contrat socle en 2016 n'a pas modifié significativement le portefeuille assuré. Si le nombre de contrats a diminué, les capitaux assurés ont augmenté. Les taux de primes restants assez proches de ceux de 2015, on observe une stagnation à la fois du capital assuré mais également des cotisations totales et subventionnables.**



## II.5 Légumes

Les chiffres clés pour la catégorie des légumes sont présentés en tableau 15.

Analyse des contrats pour les légumes	2015	2016	% de variation
Nombre de contrats	1 613	1 254	-77,2
Surfaces assurées (ha)	32 339	21 301	-34,1
Taux de diffusion (%)	13,4	24,2	
Nombre d'exploitations assurées	1 486	1 222	-17,8
Capital assuré (M€)	83,3	58,7	-29,5
Cotisation subventionnable (M€)	3,7	2,5	-32,4
Cotisation totale (M€)	5,8	3,5	-39,7
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	63,1	71,9	
Taux de prime (%)	4,4	4,3	

Tableau 15. Synthèse pour les légumes de l'assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

Les plus grandes variations entre les exercices 2015 et 2016 sont observées pour la catégorie des légumes. Ces variations sont principalement dues à un déplacement de certaines natures de récoltes dans d'autres catégories de cultures. En particulier le maïs doux, nature de récolte qui occupait la surface assurée la plus importante en 2015 a rejoint la catégorie des céréales et fourrages. En 2016, ce sont les haricots grains (40% avec un taux de diffusion de 26,6%), les lentilles (18% avec un taux de diffusion de 24,7%) et les endives (7% avec un taux de diffusion de 17,3%) qui représentent les surfaces les plus importantes.

La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 11.

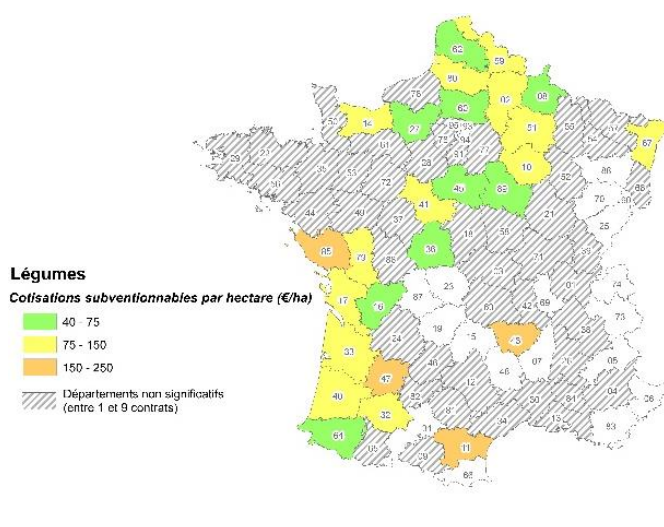


Figure 11. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare pour les légumes de l'assurance récolte 2016

Les taux de primes ainsi que leur variation pour les légumes sont présentés en tableau 16. Ils ont très peu évolués entre 2015 et 2016.

	2015				2016			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des légumes</b>	4,4	2	3,4	8,5	4,3	1,7	3,6	8,5

Tableau 16. Taux de primes et leur variation pour les légumes – Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015



## II.6 Viticulture

Les chiffres clés pour la catégorie de viticulture (vignes à raisin de cuve) sont présentés en tableau 17.

Analyse des contrats pour les vignes à raisin de cuve	2015	2016	% de variation
Nombre de contrats	9 013	8 227	-8,7
Surfaces assurées (ha)	157 503	153 918	-2,3
Taux de diffusion (%)	20,2	19,7	
Nombre d'exploitations assurées	8 805	8 046	-8,6
Capital assuré (Mds€)	1,1	1,1	-
Cotisation subventionnable (M€)	36,1	33,8	-6,4
Cotisation totale (M€)	49,8	45,4	-8,8
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	72,4	74,4	
Taux de prime (%)	3,2	3,0	

Tableau 17. Synthèse pour la viticulture de l'assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

Le nombre de contrats en viticulture a diminué de 8,7% entre 2015 et 2016. Le capital moyen par hectare a augmenté de 2,3% entre 2015 et 2016, passant de 6980 €/ha à 7146 €/ha. Ceci est dû notamment à l'augmentation des capitaux assurés des vins Bordelais et des vins du Languedoc-Roussillon alors que les surfaces assurées se sont maintenues dans ces régions. La part de cotisation subventionnable a augmenté par rapport aux cotisations totales. Cependant, les cotisations niveau socle représentent seulement 55,8% des cotisations subventionnables soit 10% en dessous de la moyenne. La figure 12 présente les cotisations subventionnables moyennes par hectare pour cette catégorie de culture.

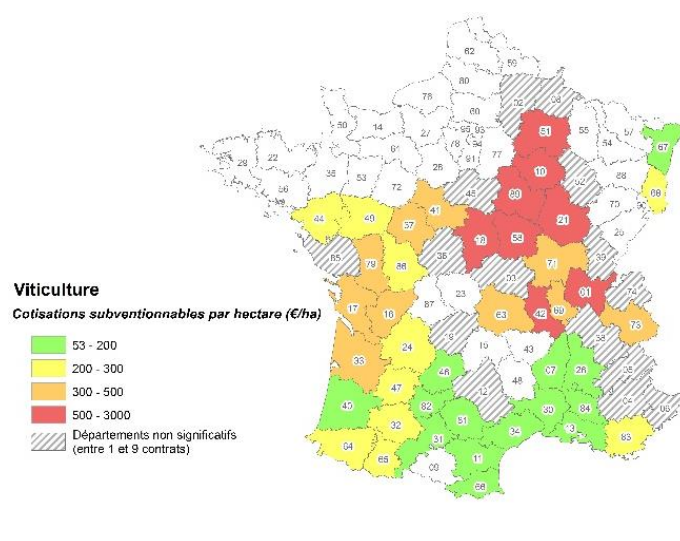


Figure 12. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les vignes à raisin de cuve – Assurance récolte 2016

Les taux de primes et leur variation sont présentés en tableau 18 : ils sont constants entre 2015 et 2016 sur les valeurs extrêmes, avec une légère baisse des taux de primes moyens entre les deux exercices.

	2015				2016			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des vignes à raisins de cuve</b>	3,2	1	2,7	5,4	2,9	1,1	2,7	5,4

Tableau 18. Taux de primes et leur variation pour la viticulture de l'assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

La figure 13 présente la variabilité des taux de primes en fonction des anciennes régions.

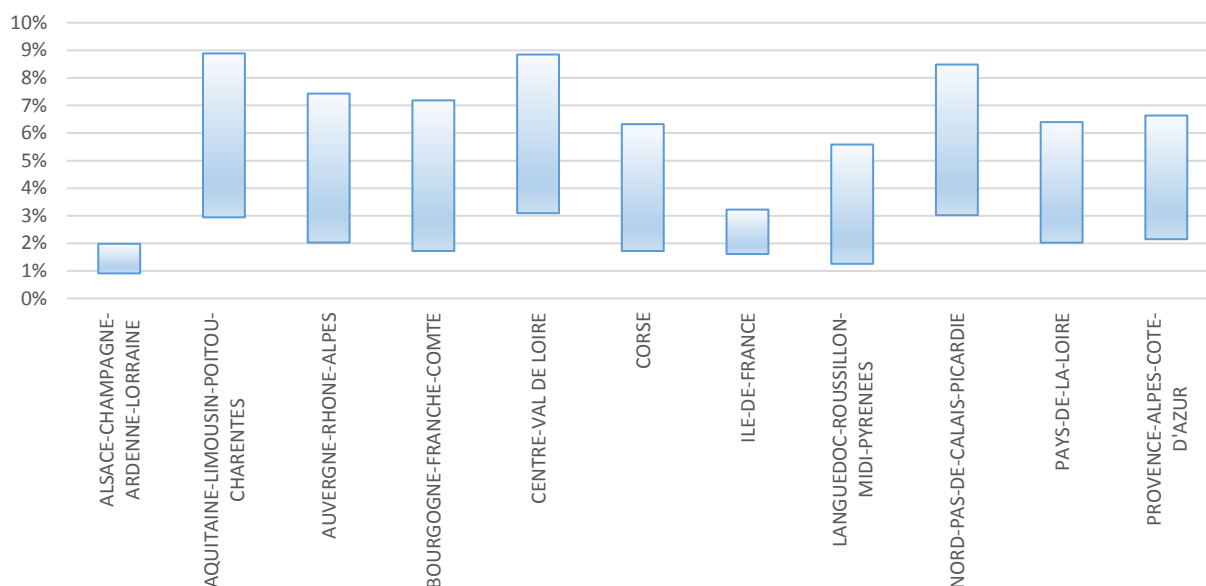


Figure 13. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10-90 des vignes à raisin de cuve pour l'assurance récolte 2016

Les taux de primes (moyenne de 3,2%) peuvent être très élevés dans certaines régions, comme l'Auvergne, Centre, France Comté, régions peu viticoles. En Aquitaine, les taux de primes varient entre 2 et 8% selon les contrats, en Bourgogne l'amplitude est sensiblement plus faible (entre 2 et 7%).

## II.7 Arboriculture

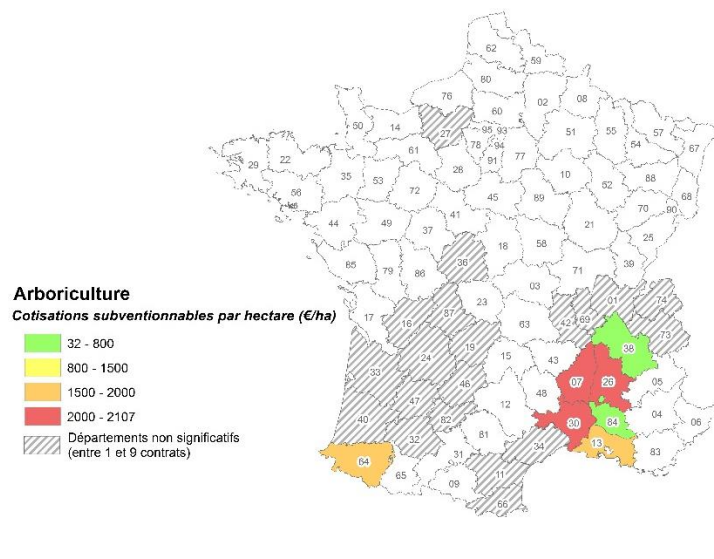
Les principales cultures couvertes en arboriculture sont les abricots qui représentent 28,8% des surfaces assurées. Ensuite, ce sont les noix et les pommes qui représentent les plus importantes superficies. Les chiffres clés sur l'arboriculture sont présentés en tableau 19.

Analyse des contrats pour l'arboriculture	2015	2016	% de variation
Nombre de contrats	339	302	-10,9
Surfaces assurées (ha)	3 486	3 910	+12,2
Taux de diffusion (%)	1,4	1,8	
Nombre d'exploitations assurées	333	296	-11,1
Capital assuré (M€)	45	47	+4,4
Cotisation subventionnable (M€)	5,9	5,7	-3,4
Cotisation totale (M€)	6,1	6,1	-
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	96,7	93,3	
Taux de prime (%)	13,1	12,3	

Tableau 19. Synthèse pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

En arboriculture, le nombre d'agriculteurs assurés a diminué, de même que celui des contrats multirisques climatiques. En revanche, les surfaces assurées ont augmenté, de même que le capital assuré. Ainsi, la surface moyenne assurée par contrat est passée de 10,5 à 13 ha.

La figure 14 présente les cotisations subventionnables moyenne par hectare pour l'arboriculture.



Dans la vallée du Rhône, les cotisations subventionnables par hectares ont diminué (-17%) entre 2015 et 2016. En revanche, le département des Pyrénées-Atlantiques enregistre une augmentation de 22%.

Figure 14. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2016

Les taux de primes et leur distribution pour les fruits et les vignes à raisin de table sont présentés en tableau 20.

	2015				2016			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Fruits</b>	13,4	5,9	17,3	25,1	15,6	4,3	15,9	26,2
<b>Vignes à raisin de table</b>	3,8	3,1	3,6	4,5	5,2	1,9	2,6	13,1

Tableau 20. Taux de primes et leur variation pour l'arboriculture – Assurance récolte 2016 et comparaison avec 2015

Les taux de primes moyens des vignes à raisin de table ont fortement augmenté entre 2015 et 2016 ainsi que leur variabilité. Ceci est dû à la souscription de contrats dans de deux régions (Occitanie, Rhône-Alpes) aux taux de primes plus élevés.

Les taux de primes pour les fruits restent élevés entre 2015 et 2016 et conservent une très forte variabilité. Cette variabilité est grande au sein même des régions administratives mais également entre les régions de production comme présenté en figure 15 pour la culture de pommes.

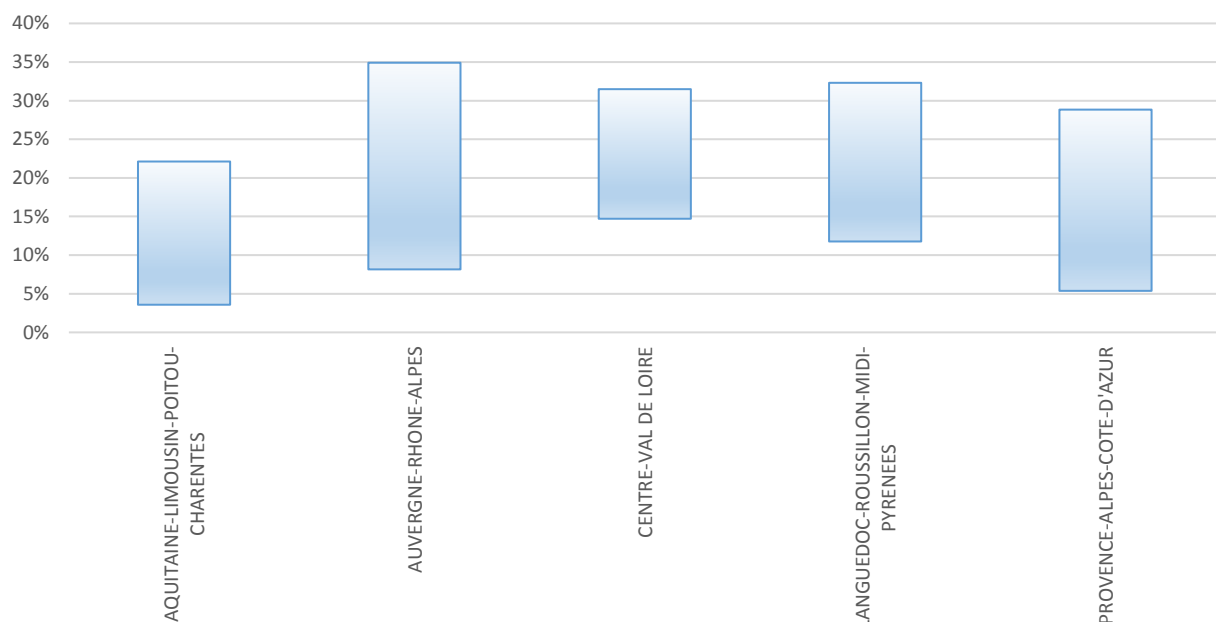


Figure 15. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région pour la culture de pommes de l'assurance récolte 2016

## Conclusion générale

---

L'année 2016 est une année de transition avec la mise en place d'un nouveau type de contrat d'assurance multirisques climatique. Le portefeuille n'a pas significativement évolué depuis 2015 dans sa structure. Les principales productions assurées, en taux de diffusion, sont les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux et cultures industrielles), la viticulture et les légumes. Les prairies ont intégré l'assurance mais restent marginales en termes de surfaces couvertes.

Le nombre de contrats et d'exploitations agricoles a diminué depuis 2015, mais cette baisse est compensée par une augmentation des surfaces couvertes et des capitaux assurés par contrat.

La part des jeunes agriculteurs parmi l'ensemble des exploitations assurées est en croissance. Certaines régions ou départements, comme la Vendée, l'Alsace, la Bourgogne, concentrent un maximum de nouveaux jeunes agriculteurs.

Les principales catégories d'agriculteurs assurés ont été identifiées par une typologie : ce sont les exploitations agricoles spécialisées en grandes cultures et localisées dans la moitié Nord de la France qui concentrent les capitaux les plus importants. Les viticulteurs, très spécialisés, constituent également les exploitations aux capitaux les plus élevés et ce dans toute la France.

Les taux de primes n'ont pas beaucoup évolué depuis 2015 malgré les modifications substantielles des contrats. Les variations intra et inter-régionales demeurent très importantes pour une même nature de récolte (blé tendre, betterave sucrière, vignes, pommes).

# Annexes

## TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

